

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Selon les activités définies ci-après, veuillez préciser par oui ou par non, celles exercées.

2.1 Renseignements relatifs à vos activités

- Prendre l'initiative d'opération de construction	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Acquérir ou faire acquérir tous biens immobiliers ou mobiliers nécessaires à la réalisation de vos activités	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Créer des sociétés immobilières de construction ou en assumer la gestion et l'administration	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Choisir les architectes, entrepreneurs et autres techniciens du bâtiment	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et des prêts	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Assumer la coordination des opérations, soit pour votre propre compte, soit en vertu d'un mandat donné par le vendeur ou les propriétaires successifs de la construction (<i>pour autant que ces responsabilités soient d'ordre générale ou administratif et supposant, pour la partie technique, l'intervention, d'architectes, maîtres d'œuvre et/ou entrepreneurs habilités à effectuer ces missions</i>)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- Passer des contrats de vente d'immeubles ou partie d'immeubles entrant dans ses opérations de construction	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dans le cadre de ces activités, exercez-vous également ?	
- la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération ainsi que tous types de prestations de service en rapport avec les activités exercées	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- des missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (articles L. 235-1 et R. 238-1 du Code du travail)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- la maîtrise d'œuvre totale ou partielle pour propre compte	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dans le cadre de ces activités, assumez-vous également ?	
- La fonction de syndic provisoire, président provisoire d'association syndicale ainsi que les missions de liquidateurs de SCI	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
- L'organisation, en vue de la vente et de la promotion commerciale des ses opérations de construction, toute visite et toute manifestation et événements tels que portes ouvertes, cocktail, réception sur les lieux ou à proximité immédiate des lieux de l'opération	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Exercez-vous d'autres activités spécifiques ?	
<i>Dans l'affirmative, merci de préciser les types d'activités</i>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
▶ _____	et leur volume
▶ _____
▶ _____
▶ _____
<i>Joindre une copie de vos statuts</i>	

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

2.2 Renseignements relatifs au volume de votre activité

Montant taxes comprises des sommes facturées au titre des opérations
(travaux tous corps d'état y compris révisions, honoraires et travaux complémentaires)

Montant des honoraires facturés en qualité de maître d'ouvrage délégué

2.3 Renseignements relatifs à vos antécédents

Le demandeur a-t-il déjà été assuré pour tout ou partie du même risque ? oui non

Dans l'affirmative, préciser :

Le nom du précédent assureur _____

N° de police _____ type de contrat _____

Date d'effet _____ date de résiliation _____

Motif de la résiliation _____

Pièce à fournir

- État statistique de la compagnie tenante du risque précisant la nature des sinistres (corporels, matériel, immatériels...) incluant les frais et coût des sinistres, que vous avez déclarés au cours des 5 dernières années.

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

2.4 Garanties d'assurance

Cochez la formule de garantie que vous souhaitez souscrire.

FORMULE 1 OUI NON

GARANTIES DE BASE		
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
Dommages corporels	7.623.000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels dont ↓ Dommages immatériels non consécutifs	1.600.000 € par sinistre dont ↓ 800.000 € par sinistre	20 franchises de base
GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR CERTAINS DOMMAGES		
Les montants de la garantie de base pour certains dommages sont plafonnés à :		
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » résultant d'atteinte à l'environnement	800.000 € par sinistre et par année d'assurance	20 franchises de base (sauf dommages corporels)
Dommages « corporels, matériels, immatériels » en cas de faute inexcusable - à l'égard d'un de vos préposés ou d'une personne mise temporairement à votre disposition OU - à l'égard de plus d'un préposé ou plus d'une personne mise temporairement à votre disposition, consécutivement à un même fait dommageable.	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance OU 2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>sans que le montant total de la garantie de l'année puisse dépasser cette somme</i>	20 franchises de base (sauf dommages corporels)
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » consécutif à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou tout matériaux contenant de l'amiante.	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	20 franchises de base (sauf dommages corporels)
Défaut de conformité aux règlements de la construction	400.000 € épuisables par sinistre et par an	20 franchises de base

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

FORMULE 2 OUI NON

GARANTIES DE BASE		
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
Dommages corporels	7.623.000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels dont ↓ Dommages immatériels non consécutifs	3.200.000 € par sinistre dont ↓ 1.600.000 € par sinistre	40 franchises de base
GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR CERTAINS DOMMAGES		
Les montants de la garantie de base pour certains dommages sont plafonnés à :		
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » résultant d'atteinte à l'environnement	800.000 € par sinistre et par année d'assurance	40 franchises de base <i>(sauf dommages corporels)</i>
Dommages « corporels, matériels, immatériels » en cas de faute inexcusable - à l'égard d'un de vos préposés ou d'une personne mise temporairement à votre disposition OU - à l'égard de plus d'un préposé ou plus d'une personne mise temporairement à votre disposition, consécutivement à un même fait dommageable.	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance OU 2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance <i>sans que le montant total de la garantie de l'année puisse dépasser cette somme</i>	40 franchises de base <i>(sauf dommages corporels)</i>
Tous dommages « corporels, matériels, immatériels » consécutif à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou tout matériaux contenant de l'amiante.	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	40 franchises de base <i>(sauf dommages corporels)</i>
Garantie de conformité aux règlements de la construction	400.000 € épuisables par sinistre et par an	40 franchises de base

2 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Ces informations, qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution du contrat.

Vous pouvez en obtenir la communication, ainsi que leur éventuelle rectification, auprès de la SMA SA - Service Support 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15.

Le demandeur déclare sincères et, à sa connaissance, exacts les renseignements ci -avant et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur

Nous attirons votre attention sur le fait que toute omission, toute déclaration fautive ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités ainsi que le prévoient les articles L. 113-8 et 113-9 du Code des assurances.

Fait à _____

Le _____

Signature du demandeur

SMA
COURTAGE

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA